



Marseille, le 6 FEV. 2023

LA PRÉSIDENTE

Dossier suivi par : Bérénice FATELA, greffière
04 91 76 72 65

paca-courrier@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BF/HT/n° 124

Contrôle n° 2021-0090

Objet : observations définitives relatives au
contrôle des comptes et de la gestion de la
communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(Article R. 241-9 du code des juridictions financières)*

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour les exercices 2017 et suivants.

Ce rapport ayant été présenté par le président de la communauté à l'organe délibérant, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Il vous appartient de soumettre le présent rapport à votre prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Nathalie GERVAIS